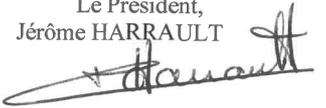


Le Comité Syndical est convoqué au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – 33, rue du Lavoir - Allonnes le
JEUDI DIX-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX à 19 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Présentation du Point Ecoute Parents par l'Association Ecole des Parents et des Educateurs 49 (EPE49)
- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022
- Autoroute A85 – Echangeur de « La Chaussée » à Brain-sur-Allonnes
- Maison France Services
- Relais Petite Enfance – Changement de véhicule
- Marché de Producteurs de Pays 2022
- Point sur l'offre touristique du Pays Allonnais
- Affaires diverses

Le 10 mars 2022
 Le Président,
 Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au PAMA - salle Galaxie - sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

- *Délégués titulaires* : HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy – *Commune de Neuillé*, TALLUAU Gilles, JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*, MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.
- *Délégué suppléant avec voix délibérative* : DE LA CHAPELLE Philippe – *Commune de Vivy*.
- *Déléguées suppléantes sans voix délibérative* : NEAU Maryvonne – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Annick – *Commune de Brain-sur-Allonnes*.

Etait absente et excusée :

- *Déléguée titulaire* : BERTRAND Béatrice – *Commune de Vivy*.

Etait absent :

- *Délégué titulaire* : DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*.

Secrétaire de séance : DUBOIS Martine.

Assistait également à la réunion :

- RAIMBAULT Jean-Luc – Secrétaire du SIVM.

Présentation du Point Ecoute Parents par l'Association Ecole des Parents et des Educateurs 49 (EPE49)

M. le Président accueille et remercie de sa présence Madame Agnès De KERVÉNOAËL, Directrice de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de Maine-et-Loire qui vient ce soir présenter aux élus du Pays Allonnais le « Point Ecoute Parents » (PEP).

L'EPE49 est une association de soutien à la parentalité.

Ses objectifs :

- Accompagner et soutenir la parentalité
- Favoriser le dialogue dans les familles
- Contribuer à rendre acteur de leur vie les parents et les jeunes en renforçant leurs ressources propres, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle
- Être force de propositions en direction des institutions
- Accompagner les professionnels dans le soutien à la parentalité

Sa Mission :

- Être un acteur direct dans l'éducation des enfants grâce à des dispositifs de prévention, d'information et d'accompagnement
- Organiser des espaces d'accueil et de rencontre entre parents
- Mettre en relation les parents et les professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social
- Participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social : formations thématiques, analyse de pratique

L'Ecole des Parents et des Educateurs, est un lieu ressource pour les parents et les professionnels, qui sont accueillis par une équipe qui les écoute, les renseigne, les oriente en fonction de leurs attentes et leurs besoins.

Qu'il s'agisse de soucis quotidiens, des relations dans la fratrie, de la scolarité avec un enfant ou un adolescent, parler avec un tiers permet d'aborder la situation autrement et de se sentir écouté. Appeler au **02 41 37 06 53**

Les entretiens sont proposés sur rendez-vous aux parents, ados, enfants et professionnels, confrontés à des situations difficiles ou à des difficultés ponctuelles. Des permanences sont à disposition à Segré/Noyant-la-Gravoyère, Cholet et Angers.

L'Association peut organiser :

Des soirées débats

Permettant au public d'échanger à la suite des propos de l'intervenant, sur des thèmes touchant l'éducation, la vie familiale, les relations, la communication...

Des Groupes de parole

Série de rencontres qui permettent à des parents d'échanger sur leur rôle et leur posture, à partir de situations concrètes, auxquelles ils sont confrontés. Depuis plusieurs années, l'EPE49 anime notamment un groupe de parole de pères séparés.

Des cafés des parents

Un temps d'échanges autour d'un café destiné aux parents désirant réfléchir à leur mission éducative.

Des Ateliers

Cycles de rencontres :

Pour améliorer la relation au quotidien avec les enfants et les ados, découvrir une autre façon de communiquer.

Pour aborder avec les jeunes, les parents ou les professionnels des sujets qui posent question : le cadre, les limites, l'écoute...

Des Pauses déjeuner

Prendre le temps d'une pause pour échanger en toute convivialité sur des sujets choisis par les parents.

Le Point Écoute Parents :

Qu'il s'agisse de soucis quotidiens, de scolarité, de problèmes de relation, tous les moments de la vie éducative peuvent être sources d'interrogations, d'angoisse, de tristesse, de mal-être.

Les Ecoles des Parents et des Educateurs accompagnent les parents dans leurs difficultés petites ou grandes. La démarche est pédagogique et non normative, rassurante. Chaque personne bénéficie d'un suivi unique et adapté pour remobiliser ses ressources et calmer ses inquiétudes.

L'environnement sociétal est anxiogène par les interrogations et la pression qu'il suscite. Il provoque des peurs diverses : celles de ne pas savoir faire, de ne pas être à la hauteur, de ne pas tenir dans la durée les exigences posées... Les parents ont alors besoin pour la plupart d'entre eux, d'une prise de distance et « d'un pas de côté ».

Ces projets de Points Ecoute, s'inscrivent dans une démarche « d'aller vers », à la rencontre d'un public qui ne peut se déplacer vers la permanence de l'EPE49 à Angers.

Après quelques années d'observation et de travail sur le territoire, auprès de structures sociales, petite enfance et scolaires, l'EPE49 a pu identifier les besoins et le désir des parents à être accompagnés et soutenus dans leur fonction parentale.

Il s'agit d'une démarche de co-éducation, et de prévention à mener en partenariat avec les acteurs locaux, afin d'être davantage accessible à ces parents. L'objectif est d'aider les membres du groupe familial à développer leurs ressources personnelles.

Ces Points Ecoute Parent se déclinent sur plusieurs lieux du département, couvrant plusieurs créneaux horaires à différents moments de la semaine. Ils ne sont pas figés et s'adaptent aux réalités du territoire et aux difficultés identifiées.

OBJECTIFS :Généraux :

- Apporter une écoute, un soutien à la fonction parentale, un espace de parole et de réflexion permettant d'interroger ce qui se joue dans la relation parents/enfants sans jugement.

- Favoriser la prise de distance pour clarifier ce qui pose problème, conforter parfois les parents dans leurs orientations éducatives et ouvrir des possibilités de changement.

Opérationnels :

- Par la parole, ces entretiens visent à envisager les situations autrement, à engager un cheminement.
- Identifier une solution, une orientation possible, souhaitable (structure de soin, d'aide) pour la continuité du travail entrepris.

BENEFICIAIRES : Parents ou grands-parents qui se posent des questions concernant la fonction parentale, qui rencontrent des difficultés relationnelles avec leur(s) enfant(s) ou adolescent(s), qui veulent parler et être écoutés.

Les parents peuvent venir seuls ou accompagnés de leur(s) enfant(s)/adolescent(s).

MAITRE D'OUVRAGE : La CAF, l'ARS, le Département, les communautés de communes, les communes, la MSA.

MAITRE D'ŒUVRE : La direction de l'EPE49, par délégation du Conseil d'Administration : organise la mise en œuvre par le positionnement des psychologues de l'EPE.

L'intervention est réalisée par des psychologues :

- Ayant une compétence pour ce type de prise en charge
- Qui s'engagent à respecter le cadre de travail
- Qui bénéficient d'une supervision.

TERRITOIRE : - Angers - Cholet - Gennes Val de Loire - Segré en Anjou bleu

MISE EN ŒUVRE :Moyens matériels :

- Mise à disposition de locaux par la commune
- Téléphone portable + abonnement
- Création de flyer affiches, achat de fournitures et matériel, cartes visites,
- Bulletin adhésion ...

Moyens humains :

- 1 psychologue 3 heures/ semaine X 36 semaines par an. Soit 108 h
- 1 poste administratif qui assure, la mise en place, la coordination et la gestion humaine et administrative du projet à raison de 10 h par mois sur 10 mois.

Les entretiens s'inscrivent dans un projet de prévention.

Le psychologue accueille et accompagne les familles au cours d'entretiens individuels ou familiaux.

Ces permanences répondent à des besoins importants et non satisfaits, dans des secteurs peu couverts ou la mobilité des personnes est souvent réduite, il nous faut donc « aller-vers » ce public.

Les parents accompagnés ou non, de leurs enfants peuvent être ainsi entendus et rassurés. Ils peuvent porter un nouveau regard sur la situation évoquée.

Après un premier entretien de 50 mn, le professionnel propose, ou pas, de renouveler l'entretien.

Cette démarche n'est pas du domaine de la thérapie, mais bien ancrée dans le désir d'avancer et de trouver des points d'appuis avec l'aide d'un professionnel.

En cas de pathologie ou de besoin de prise en charge psychologique, les psychologues orientent et accompagnent les parents.

L'Ecole des Parents intervient ponctuellement, entre 1 et 5 séances. Cependant des situations familiales problématiques peuvent nous conduire à aller au-delà du cadre délimité de la prévention :

1. La permanence téléphonique :

Elle permet de répondre à n'importe quelle demande de mal-être de parents qui ressentent des difficultés avec leur(s) enfant(s).

Elle est assurée par un professionnel qui donne, soit une réponse immédiate par le biais de l'entretien téléphonique, soit une proposition de rendez-vous ou une orientation vers le bon interlocuteur.

La conversation garantit l'anonymat. Elle permet de donner une première réponse rapide et réactive, elle permet surtout de proposer une solution à des parents qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se déplacer pour des raisons personnelles ou professionnelles.

2. Les entretiens avec un psychologue :

A la suite de l'appel, le professionnel peut sentir une demande latente et un besoin du parent d'être accompagné. Les entretiens permettent de les soutenir, de les rassurer et de renforcer leurs compétences lors de situations qui interrogent ou posent problème au niveau éducatif, relationnel, comportemental, familial ou scolaire.

Les permanences ont lieu une demi-journée par semaine (3 h) sur 36 semaines ouvrables soit 108 heures d'accueil par lieu de permanence.

PARTENAIRES : Les professionnels du champ socio/éducatif (médecins traitant, PMI, MDA, CHU, CMP, écoles associations) et les proches (familles, relations amicales) peuvent guider les familles vers l'EPE.

Les psychologues de l'EPE peuvent orienter les familles vers des actions de l'association (ateliers, groupes de parole, soirées-débat, café des parents).

FINANCEMENT : Les entretiens sont gratuits pour les bénéficiaires, moyennant une adhésion annuelle de 20 € à l'association afin d'éviter le « tout gratuit ». Les Point Ecoute Parents sont portés financièrement par la CAF, CD, ARS, communautés de communes et villes. Chaque partenaire financier est invité une fois par an au comité des financeurs.

COMITE DE PILOTAGE : Pour chaque territoire, l'Ecole des Parents rencontre les élus, invite les partenaires financiers à l'occasion de la présentation du budget et rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action.

Après avoir présenté l'objet de son Association Mme De KERVÉNOAËL indique qu'elle est à la recherche, sur le territoire Saumurois, d'une commune qui serait disposée à accueillir un PEP ; le but recherché étant qu'un foyer soit distant de moins de 25 km de ce Point Ecoute Parents sur le Département. Le secteur du Pays Allonnais a été identifié comme étant un territoire sensible, une permanence à la Maison France Services d'Allonnes serait cohérente.

Le budget consacré à ce PEP est évalué à 9 500 € dont une prise en charge par la Région de 5 000 € au titre d'une attribution sur l'appel à projet « Stratégie de la lutte contre la pauvreté ». Les autres contributeurs sont le Département et la CAF de M&L. La collectivité quant à elle doit participer à minima à hauteur de 20 %, soit 1 900 €.

Mme De KERVÉNOAËL entendu en sa présentation, les élus échangent avec elle sur différentes thématiques et plus particulièrement sur l'intérêt de cette permanence sur le territoire alors qu'il existe déjà un certain nombre d'intervenants tels que la Maison des Adolescents, les assistants sociaux, les psychologues ainsi que sur l'origine de cette apparente nécessité.

DCS 2022-03-01 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 25/03/2022

Acte 7.4.3 Finances locales – Interventions économiques / Aide à la création ou au maintien de service en milieu rural

Après avoir entendu Madame Agnès De KERVÉNOAËL, Directrice de l'Ecole des Parents et des Éducatrices (EPE) de Maine-et-Loire sur la présentation de son association et d'un « Point Écoute Parents » (PEP),

Considérant l'identification du territoire du Pays Allonnais comme particulièrement sensible en termes de besoins d'assistance, d'accompagnement et de soutien dans la fonction parentale,

Considérant le budget de cette action et son plan de financement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres avec quatre abstentions de Mesdames Armelle PONCET et Marie-Claire VIRIEUX, Messieurs Gilles TALLUAU et Jean-François MIGLERINA,

- décide d'accepter de prendre en charge la présence d'un « Point Écoute Parents » (PEP) à la Maison France Services d'Allonnes à hauteur d'un financement annuel de mille neuf cents euros (1 900 €).

- dit qu'un bilan de l'action devra lui être présenté au terme d'une année de fonctionnement pour juger de son maintien.

- charge M. le Président de mettre en œuvre cette action et l'autorise à signer tout document y nécessaire.

Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022

DCS 2022-03-02 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 25/03/2022

Acte 7.1.1 Finances locales – Décisions budgétaires / Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Même si la loi n'impose ce débat d'orientations budgétaires (DOB) que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les communes et EPCI de taille démographique inférieure peuvent également en organiser un.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Comité Syndical,

Sur proposition de M. le Président,

- prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 qui lui a été présenté.

Autoroute A85 – Echangeur de « La Chaussée » à Brain-sur-Allonnes

M. le Président rend-compte de la réunion qu'il a organisée le 22 février dernier à Allonnes à la demande de VINCI Autoroutes pour faire un point sur le projet de réalisation de l'échangeur autoroutier de l'A.85 à « La Chaussée » sur la commune de Brain-sur-Allonnes.

Etaient conviés à cette réunion, les représentants de COFIROUTE/VINCI Autoroutes avec notamment le directeur opérationnel DMO/DOT Éric SAUNER, les maires ou leurs représentants du Pays Allonnais, les maires ou leurs représentants de Fontevraud-l'Abbaye (absent), de Montsoreau, de Parnay (absent) de Turquant (absent) et de Saumur – Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (absent).

Au cours de cette réunion, M. SAUNER a retracé l'historique du projet d'échangeur à Brain-sur-Allonnes que la société VINCI doit réaliser avant 2025. Mais compte-tenu des réticences émises par le précédent Président du Conseil Départemental reprises par sa successeure et M. le Maire de Varennes-sur-Loire, l'Etat a demandé à COFIROUTE de suspendre l'ensemble des études dans l'attente d'une concertation avec les élus du territoire.

Chacun des présents a pu échanger et donner à cette occasion son avis sur le sujet. La réunion s'est terminée sur le fait qu'il y avait un besoin urgent d'une rencontre avec les principales parties prenantes sur ce dossier en Préfecture de Maine-et-Loire.

M. HARRAULT indique qu'une réunion est envisagée à la Préfecture semaine prochaine à l'initiative de la députée Anne-Laure BLIN qu'il a sollicitée.

Maison France Services

M. HARRAULT accueille et remercie de leur présence les deux agents d'accueil de la Maison France Services d'Allonnes Ilona FULILAGI et Mélanie CHEVREL qu'il a invité pour la présentation de l'activité de cette structure depuis son ouverture le 1^{er} juin 2021. Avec Mme NEAU, Adjointe d'Allonnes en charge de cette MFS, les deux agentes communiquent les éléments de la fréquentation en détaillant par commune les objets des visites et appels reçus.

M. le Président présente ensuite le compte d'exploitation du fonctionnement de la Maison France Services d'Allonnes pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021. Ce dernier présente un déficit de fonctionnement de 796.39 € pour les 7 mois d'ouverture.

Il donne connaissance également, pour cette même structure, du projet de budget prévisionnel 2022 qui fait apparaître un reste à charge de 27 100 € en précisant qu'il s'agira du premier budget sur un exercice complet et que les prévisions ont été prudentes tant en termes de dépenses qui ont été plutôt chargées, que sur les recettes qui ont été minimisées en ce qu'il en est attendu de nouvelles au titre de loyers.

Pour ce qui concerne les participations des communes du Pays Allonnais au déficit de la structure, M. HARRAULT demande à nouveau aux représentants des communes de confirmer leur position. Il rappelle que le déficit est réparti sur la base des populations municipales et que la commune d'Allonnes prendra à sa charge les participations des communes qui ne souhaitent pas s'engager.

Commune	Populations municipales au 01/01/2021 (INSEE)	Participation 2021
Allonnes	3 003	191.73 €
Brain-sur-Allonnes	2 021	129.00 €
La Breille-les-Pins	600	38.30 €
Neuillé	994	63.45 €
Varennes-sur-Loire	1 835	117.13 €
Villebernier	1 464	93.45 €
Vivy	2 559	163.34 €
TOTAL	12 476	796.40 €

Les communes de Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé et Vivy actent qu'elles participeront sur cette base au déficit de 2021.

Les communes de Varennes-sur-Loire et Villebernier réaffirment qu'elles ne veulent pas contribuer au fonctionnement de la MFS d'Allonnes.

Relais Petite Enfance – Changement de véhicule

DCS 2022-03-03 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 25/03/2022

Acte 7.6.1 Finances locales – Contributions budgétaires / Contributions budgétaires des communes aux syndicats

M. le Président indique que le véhicule utilisé aujourd'hui par la coordonnatrice du Relais Petite Enfance (RPE), Bénédicte FLEURY, avait été acquis par la commune d'Allonnes d'occasion en 2013. Sa date de 1^{ère} immatriculation est de 2006.

Ce véhicule sert à la coordonnatrice pour se déplacer chaque semaine dans les communes du Pays Allonnais lors de ses rencontres animées avec les assistants maternels. A cette occasion, elle transporte tout son matériel et ses équipements nécessaires à ses activités avec les enfants et les adultes accompagnateurs. Elle l'utilise également pour se rendre à des réunions dans le cadre de ses fonctions.

Aujourd'hui ce véhicule de 16 ans n'est plus adapté et il faut en changer.

Comme il est utilisé au bénéfice de l'ensemble des communes du Pays Allonnais qui ont adhéré à ce service pour les besoins de leurs administrés, M. le Président propose que le renouvellement du véhicule soit pris directement en charge par le SIVM.

Il rappelle enfin que ce sujet a été abordé lors du dernier Comité de Pilotage du 15 juin 2021 où chacune des communes était représentée.

M. le Président entendu en sa proposition,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- donne son accord pour que le véhicule qui sera mis à la disposition du service du Relais Petite Enfance d'Allonnes, dans le but de lui permettre de réaliser ses activités sur l'ensemble des communes du Pays Allonnais, soit acquis par le SIVM du Pays Allonnais.

- charge M. le Président de procéder à la consultation pour ce véhicule.

Comme le suggère M. De La Chapelle, la recherche du véhicule pourra également s'orienter sur une motorisation électrique.

Marché de Producteurs de Pays 2022

DCS 2022-03-04 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 25/03/2022

Acte 7.6.1 Finances locales – Contributions budgétaires / Contributions budgétaires des communes aux syndicats

Le Comité Syndical,

Dans le cadre de la valorisation du territoire,

Après en avoir délibéré,

- décide de prendre en charge l'organisation de Marchés de Producteurs de Pays pour 2022 sur le territoire des communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy,

- dit que le SIVM règlera, dans un premier temps, l'ensemble des frais d'organisation de ces marchés sur l'année 2022, soit 2 728.80 € TTC facturés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire conformément au contrat de prestation signé avec cette dernière. En contrepartie, chacune des sept communes lui remboursera la somme de 342.00 € TTC. Le Syndicat conserve à sa charge 334.80 € TTC au titre de sa participation à ces marchés.

Les dates retenues des marchés à ce jour sont :

- La Breille-les-Pins : Vendredi 6 mai 2022,
- Brain-sur-Allonnes : Vendredi 27 mai 2022,
- Vivy : Vendredi 17 juin 2022,
- Varennes-sur-Loire : Vendredi 8 juillet 2022,
- Allonnes : Vendredi 29 juillet 2022,
- Villebernier : Vendredi 26 août 2022,
- Neuillé : Vendredi 16 septembre 2022.

Point sur l'offre touristique du Pays Allonnais

M. Guy BERTIN rappelle l'existence des circuits pédestres et vélos sur le Pays Allonnais et les nombreuses potentialités touristiques de son territoire qui pourraient être mises en valeur dans le cadre d'un document spécifique à créer qui serait mis à disposition des touristes et populations locales. Des étudiants de l'ESTHUA d'Angers pourraient être chargés de ce travail dans le cadre de leurs études.

M. Jean-François MIGLIERINA, également Président de Saumur Val de Loire Tourisme, énonce la liste des nombreux points d'intérêt identifiés sur le territoire des sept communes au niveau de l'office de tourisme du Saumurois. Notre territoire serait plutôt reconnu pour son intérêt « Nature ».

Il précise que ni le SIVM, ni ses communes membres ne peuvent solliciter pour le moment SVLT car aucun n'est actionnaire de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme (CASVL, Saumur, Doué, Gennes, Département). Il est envisagé de répartir 2 sièges du Conseil d'Administration actuellement affectés à CASVL sur les autres communes demandeuses.

De par ses fonctions, M. MIGLIERINA, est chargé par le Comité Syndical, d'étudier la mise en œuvre d'un outil de communication sur le tourisme en Pays Allonnais.

Demande de subvention de l'Association « La Band'Allonnaise »

M. le Président fait part d'une demande de subvention de l'Association Allonnaise « La Band'Allonnaise » pour l'organisation le 18 juin 2022 d'un Festival de Bandas.

Le Comité ne donne pas suite à cette demande au motif que le SIVM ne dispose pas de la compétence adéquate et par ailleurs ne souhaite pas créer de précédent au regard des nombreuses associations présentes sur le territoire.

La séance est levée à vingt-trois heures zéro minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 23/03/2022